

Dangé-Saint-Romain _ Commune _ 1811-1816

Naissances, Publications, Mariages, Décès - 9 E 113/4 - Vue 15

présent acte). Le Boucard

Mariage
François Girard
Marie Roy

L'an mil huit cent douze le dix neuf du mois de Janvier auve
heure du matin Pur devant nous René Le Sept Boucard Maire et
de l'état civil de la commune et Canton de Dangé Département de la
Vienne sont comparus le Sieur François Girard âgé de trente cinq ans
né en cette commune le dix Septembre mil Septante soixante six
propriétaire demeurant a la Braterre de cette commune de Dangé, fils
Majeur de feu Jean Girard propriétaire décédé hors cette commune le dip
huit Septembre mil huit cent vingt, et feu Louis Barrait décédé —
en cette commune le Vingt Six juillet au Treize de la République
française, veuf de Louise Lecomte décédée aussi en cette commune
le Vingt quatre juillet mil huit cent vingt. Comme il est constaté
par les actes de Decès délivrés par nous Maire; Et demoiselle Marie
Roy âgée de vingt six ans domiciliée de cette commune née en
cette dite commune le huit novembre mil Sept cent quatre-vingt-cinq
fille majeure de Simon Roy cultivateur et de Marie Girard ci-
présents et consentants; Lesquels nous ont permis de procéder a la —

Dangé-Saint-Romain _ Commune _ 1811-1816

Naissances, Publications, Mariages, Décès - 9 E 113/4 - Vue 15

Reyage de vingt etys ans domiciles de cette commune née en
celle dite commune le huit novembre mil sept cent quatre-vingt cinq.
Fille unique de Simon Roy cultivateur et de Marie Girard ci-
présens et consentant; lesquels nous ont Requis de procéder a la
Célébration du mariage projeté entre luy, et dont les publications
ont été faites devant la porte de cette église; savoir: la première le
vingt-neuf Decembre mil huit cent onze, et la seconde le cinq Janvier
mil huit cent douze adys heures du matin: aucune opposition au
dit Mariage ne nous ayant été signifiée; faisant droit a leur
Préquisition, apres avoir donné lecture de toutes les pieces ci dessus
mentionnées, et du chapitre six du titre du code civil intitulé du
Mariage; ayous demandé au futur époux, et a la future épouse
S'ils veulent se prendre pour mari, et pour femme: chacun d'eux

Dangé-Saint-Romain _ Commune _ 1811-1816

Naissances, Publications, Mariages, Décès - 9 E 113/4 - Vue 16

ayant Regardes Separeront et affirmentement, declarent au
nom de la Loy, que Francois Simon, et Marie Roy sont unis par
le Mariage. De quoi ayant dressé acte la presence des Seins
Simon Roy age de Soixante-deux ans, Cultivateur demeurant au
Bois Simon pere de l'épouse; Bertrand Duchêne age de Soixante-
dix ans demeurant a la Buteau, oncle de l'époux, Simon Roy age de
trente ans Cultivateur domiciliaire commune de Poizay frere de l'épouse,
de Louis Roy age de Soixante ans proprietaire demeurant sur cette
commune oncle de l'épouse, et Pierre Duchêne age de cinquante trois
ans demeurant au Bois Simon, amis des époux; Lesquels apres leur
en avoir donne lecture ont declare ne Savoir Siger fons l'époux qui a
Signé au nom le present acte. /
Yves Louis Simon

Boucard

Décès

L'an mil huit cent Douze le dis neuf juillet a l'heure de midi l'arrestant
nous avons Joseph Boucard maire et officier de l'état civil de la commune et